



Pour un système informatique sécurisé

L'irresponsabilité de la direction

Cela fait des années que la CGT interpelle et alerte la Direction sur les effets néfastes du rythme des changements des outils au sein de notre établissement.

La CGT est par principe favorable au changement. Toute entreprise se doit d'évoluer au grès des progrès techniques présentant un réel intérêt pour ses salariés et usagers.

Pour la CGT, les décisions doivent être muries, les conséquences pesées, les moyens nécessaires au déploiement doivent être évalués et mis en œuvre. Le rythme du changement doit être soutenable par les agents déjà accablés par une activité professionnelle qui les mobilise pleinement.

A notre sens, rien ne justifie une précipitation telle que celle que nous vivons et subissons. Un temps de réflexion s'impose à nos dirigeants.

Ainsi se jeter dans les bras de Microsoft avec office 365 présente des risques et interpelle quant à la sécurité des données de nos usagers et à la stabilité des logiciels créés à cette occasion.

Le Gouvernement Français a décidé d'interdire l'utilisation d'office 365, suite bureautique au sein des ministères afin de protéger « les données sensibles » des griffes des autorités américaines (source l'Usine Digitale 2022).

La CNIL s'oppose également à l'utilisation des outils collaboratifs américains. Elle estimait « qu'il était désormais nécessaire de trouver des solutions alternatives aux outils collaboratifs édités par des entreprises américaines » notamment dans le domaine de l'enseignement.

Pendant ce temps, Pôle emploi a basculé tout son système d'exploitation et ses données sur Office 365.

La fuite des données Pôle Emploi connue en 2023 et la cyber attaque subie en 2024, devraient nous amener à réfléchir et à ralentir le rythme avant que tout notre système informatique n'ait basculé de manière irrémédiable dans les bras de Microsoft.

Plus grave encore, la direction affaiblie depuis des années la DSI France Travail en ne remplaçant que partiellement les compétences perdues suites à des départs et en externalisant de nombreux services. Ainsi France Travail perd la maîtrise de l'ingénierie et du suivi de ses systèmes internes.

Enfin, nombre des outils mis en œuvre dans le cadre de leur déploiement ne sont pas stables.

Il aura fallu 3 ans pour stabiliser MAP.

L'application « Portefeuille Offres » déployé en plein été 2023 et retirée un mois après car ne fonctionnant pas. Deux mois pour qu'elle réapparaisse.

La migration des boites mails a également entraîné son lot de dysfonctionnements, de blocages d'ordinateurs et de pertes de données.

Les agents ont de plus en plus l'impression d'être utilisés comme des animaux de laboratoire pour tester en grandeur réelle des outils que les informaticiens n'ont pas fini de développer et c'est comme cela depuis de nombreuses années.

La Direction engage des sommes considérables dans ces changements. Sont-ils toujours motivés par une recherche d'efficacité ou ne relèvent-ils pas parfois de lobbying commercial s'appuyant sur les cabinets de conseil qu'emploie France Travail ?

Que revendique la CGT :

- le maintien de toutes les compétences informatiques au sein de France Travail que ce soit la conception, l'ingénierie et le déploiement des logiciels et outils informatiques au sein de France Travail et de nos futurs partenaires dans le cadre de France Travail.
- Une politique prévisionnelle des emplois dans ce domaine garantissant le remplacement et le renforcement des compétences
- Une étude d'impact réelle des transformations apportées en termes de risques technologiques et de risques professionnels sur les agents s'appuyant sur les instances du personnel CSSCT et CSE.
- Une réelle formation des agents aux outils et à leurs évolutions
- Qu'il soit tenu compte de la charge travail des agents dans la mise en œuvre de ces outils.
- Une politique salariale qui donne envie aux agents de la DSI d'y rester

Flashez le code
pour vous
syndiquer

